

DECLARATION DES REVENUS

ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

2012

Direction des Services Fiscaux

BP 4236

27, Bd Constant Colmay

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgif.finances.gouv.fr

Tél. 05 08 41 10 80



VOTRE ETAT CIVIL

Nom, prénoms : M. Mme.....

Date de naissance :/...../..... à

Si vous êtes veuve, divorcée ou séparée Nom de naissance :

Votre épouse : Nom de naissance et prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Partenaire du PACS : Nom de naissance et prénom : M. Mme

Date et lieu de naissance :/...../..... à

PROFESSION OU QUALITÉ

Vous :

Votre conjoint ou partenaire du PACS :

Personnes à charge :

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2012

N°..... Rue

Boîte postale

Code postal Commune..... Département ou pays.....

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2013 SI VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ EN 2012

N°..... Rue

Boîte postale

Code postal Commune..... Département ou pays.....

VOS DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DE L'ARCHIPEL EN 2012

Date d'arrivée :

Date de départ :

Signature du ou des déclarants :

A..... le 2013

Signature, (des deux époux pour un couple ou des deux partenaires pour un PACS)

N° de téléphone.....

Mèl :

SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

Indiquez vos nom, prénom et adresse :

.....
.....
.....
.....

La loi du 6 janvier 1978 «informatique et liberté», vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la direction des services fiscaux.

Réservé à l'administration

FGC [] [] [] [] [] MAJ. [] [] I.R. [] [] M.F. [] []

T [] [] S [] [] N.R. [] [] R.S. [] [] R.S. [] [] D.O. [] [] K [] [] PRO. [] [] [] []

A - SITUATION DU FOYER FISCAL

Mariés Célibataire
Divorcé(e)/séparé(e) Veuf(ve)
Pacsé(e)

Changement en 2012

Date du mariage ou du pacs :/...../.....
Date de divorce/séparation/rupture de pacs :/...../.....
Date du décès :/...../.....

Souscrivez une déclaration pour chaque période, avant et après le changement de situation de famille.

Situation pouvant donner lieu à une demi-part supplémentaire

1 - Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous avez un ou plusieurs enfants majeurs ou faisant l'objet d'une imposition distincte ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de fait de guerre ou vous avez adopté et eu à votre charge un enfant depuis l'âge de 10 ans :

2 - Vous êtes titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80% :

votre conjoint* remplit ces conditions ou votre conjoint décédé en 2012 remplissait ces conditions :

*marié ou pacsé (joignez une copie de votre carte)

3 - Vous avez une pension de veuve de guerre :

B - PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) et, au 01/01/2012, vous vivez seul(e) avec vos enfants :

C - PERSONNES À CHARGE EN 2012

1 - Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 01/01/2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge :

Année de naissance :
.....
dont enfant titulaire de la carte d'invalidité :

Année de naissance :
.....

E - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :

.....
.....
.....
.....

2 - Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 01/01/2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge :

Année de naissance :
.....
dont enfant titulaire de la carte d'invalidité :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :

.....
.....
.....

Nom et adresse de l'autre parent :

.....
.....

3 - Ascendants âgés de plus de 70 ans ou titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80%* :

4 - Parents veufs âgés de plus de 60 ans au 01/01/2012 et vivant sous votre toit* :

5 - Parents en ligne collatérale et personnes vous ayant élevé, âgés de plus de 70 ans ou titulaires de la carte d'invalidité de 80% et à votre charge exclusive* :

*Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....
.....

6 - Pour les veufs(ves) au moins un de vos enfants à charge est issu du mariage avec votre conjoint décédé :

D - RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant :

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....
.....

1 - TRAITEMENT, SALAIRES, PENSIONS

Salaires, avantages en nature, indemnités journalières de maladie (faites le total)

Préretraite, chômage

Frais réels (joignez une liste détaillée)

Revenus exonérés d'impôt

Total des salaires, avantages en nature et indemnités journalières de maladies

- Vous
- Conjoint
- Pers. à charge
- 2^e pers. à charge

Pensions, retraites, rentes, (hors pensions alimentaires)

Total des pensions, retraites, rentes et avantages en nature

- Vous.....
- Conjoint.....
- Pers. à charge.....

Pensions alimentaires

Total des pensions alimentaires perçues

- Vous.....
- Conjoint.....
- Pers. à charge.....

Rentes viagères à titre onéreux

Mentionnez l'âge que vous aviez lors de l'entrée en jouissance de la rente

- Vous.....
- Conjoint.....

2 - REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

A - Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnement et comptes courants.....	
B - Revenus distribués de source St-Pierraise ou hors de l'Archipel.....	
C - Revenus distribués visés à l'article 69-2 du Code Local des Impôts.....	
D - Intérêts visés à l'article 74 bis 1er § du Code Local des Impôts.....	
E - Produits des Assurances-vies pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2003, durée < à 4 ans.....	
durée ≥ à 4 ans et < à 8 ans.....	
durée ≥ à 8 ans.....	
F - Montant total des crédits d'impôt (joindre les justificatifs).....	
G - Nombre de comptes bancaires à l'étranger (joindre la liste sur papier libre).....	

3 - PLUS VALUES DE CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

G1 - Gains et cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés concernant des entreprises ayant leur siège social sur l'Archipel taxables à 11% (à détailler au cadre Renseignements)

G2 - Gains et cessions des autres valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés, hors Archipel taxables à 19%

Montant des cessions	Gain taxable	Déficit

4 - REVENUS FONCIERS

a) Micro-foncier (recettes inférieures ou égales à 15 000 euros) indiquez le montant brut de vos recettes, l'abattement sera fait automatiquement.....		Recettes
Adresse de la location :		
b) Réel : Sur option ou si vos recettes sont supérieures à 15 000 euros, remplissez la déclaration annexe et reportez les résultats apparaissant à la première page.....	Déficit	Revenus

5 - REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer selon système du quotient (n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)

a) Montant total des revenus différés

Années antérieures à 2010 :		Année 2010 :		Année 2011 :	
-----------------------------	--	--------------	--	--------------	--

b) Montant des revenus exceptionnels

Années 2012 :	
---------------	--

Nom du titulaire et nature des revenus différés et/ou exceptionnels :

.....

.....

.....

6 - CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU

(*joindre les justificatifs)

A - Dépenses afférentes à l'habitation principale (*):

- Intérêts des emprunts.....
- Montant des frais de main-d'oeuvre payés pour l'exécution des grosses réparations (1 fois tous les 10 ans)..
- Dépenses d'isolation des murs (maisons construites avant le 1/01/79) (déduction accordée 1 seule fois).....

B - Pensions alimentaires :

- Versées à des enfants majeurs non comptés à charge.....
- Nombre d'enfants.....

Nom et adresse des bénéficiaires :

- Versées à d'autres personnes (enfants mineurs, ex-conjoint...).....

Nom et adresse des bénéficiaires :

- C- Déduction pour enfants étudiants non boursiers (*).....
- Joindre les certificats de scolarité et les justificatifs de frais de voyage*
Nombre d'enfants.....

- D- Prime d'assurance-décès au profit d'enfants handicapés (*).....

- E - Dons effectués à des organismes à caractère social ou humanitaire.....
- (Dans la limite de 1% du revenu net imposable) (*) (Art. 75j du C.L.I.)*

- F - Cotisations versées à une mutuelle (risque maladie) (*).....

- G - Déductions diverses (*)

7 - CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

- H - Pensions alimentaires versées à des ascendants.....

Nom et adresse des bénéficiaires :

- I - Frais de garde des enfants âgés de moins de 7 ans au 31/12/2012 (*).....
- Nombre d'enfants.....

- J - Prime d'assurance vie (contrat d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans) (*).....

- K - Cotisations syndicales (*).....

- L - Personne titulaire de la carte de combattant (cocher la case).....

- M - Souscription au capital de sociétés effectuant des investissements productifs prévus à l'art. 103 ter du Code Local des Impôts (*).....

- N - Régime complémentaire non obligatoire de retraite.....

- O - Somme versée pour l'emploi d'un salarié à domicile.....

8 - DIVERS

- Revenus encaissés hors de l'Archipel**.....

Revenus exonérés non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif

Elus locaux

- Indemnité de fonction soumise à la retenue à la source (revenus exonérés non déclarés page 3).....

- Retenue à la source versée (si option pour les traitements et salaires lors du dépôt de la déclaration).....

Salariés de droit privé non domiciliés sur l'Archipel

- Retenue à la source versée (pour le calcul du taux moyen fournir les justificatifs des revenus mondiaux).....

FACULTATIF SI VOUS ÊTES LOCATAIRE

Nom et prénom du propriétaire.....

Montant des loyers versés en 2012.....

(La réponse à ces questions ne représente aucun caractère obligatoire)



NOM Prénom :

Adresse :

.....

9 - REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

(cochez la case CGA si vous êtes adhérent)

9.1 - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.1.1 Régime micro-entreprise						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables						
- ventes de marchandises.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
- prestations de services.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.1.2 Régime du réel						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.2 - REVENUS AGRICOLES

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.3 - REVENUS NON COMMERCIAUX PRO.

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.3.1 Régime micro-BNC						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.3.2 Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.4 - REVENUS NON COMMERCIAUX ACCESSOIRES

(art.61-4 CLI)

Montant brut de recettes inférieur ou égal au plafond de la première tranche d'impôt sur le revenu

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

9.5 - CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et adhésion à un centre de gestion agréé (option pour le réel et recettes inférieures aux limites du micro 80 000€/38 000€)

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature du ou des déclarants :

A..... le 2013

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration de revenus.

9.6 - PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES IMPOSÉES AU TAUX DE 15%

Immeuble droit réel immobilier parts de société immobilière

(cochez la case correspondante)

Adresse de l'immeuble ou nom de la société :

Immeuble 1 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

Immeuble 2 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

S'agit-il de la vente d'une première résidence principale affectée depuis plus de 2 ans à cet usage à la date de la cession (2) ?

(cochez la case correspondante)

Immeuble 1 : OUI NON Immeuble 2 : OUI NON

A - Prix de cession :

a - Prix principal.....Aa

b - Accessoires (3).....Ab

Total :.....I

Immeuble 1 **Immeuble 2**

B - Prix de revient :

a - Acquisition à titre onéreux

Prix d'achat.....Ba1

ou

Acquisition à titre gratuit

Valeur exprimée dans attestation notariée,

Une déclaration de donation ou succession.....Ba2

b - Frais d'acquisition (joindre justificatifs) ou forfait 10%.....Bb

c - Travaux de construction ou d'amélioration.....Bc

(joindre les factures)

Total :.....II

Plus ou moins value brute : I-II =.....III

En cas de plus value :

Nombre d'années entre l'achat et la vente : A =

Montant de l'abattement : A X 5% x III =.....IV

• **Plus value nette (III-IV)**

V _____

• **Moins value nette (III-IV)**

VI _____

• **En cas de pluralité de cession, calcul de la plus value nette**

VII _____

Vous effectuez une déclaration papier : remplissez le formulaire Déclaration des revenus et retournez le avant le 31 MARS 2013 (15 MAI 2013 pour les non-résidents) à l'adresse suivante :

Direction des services fiscaux

BP 4236

27 boulevard Constant Colmay

97500 Saint-pierre et Miquelon

Tél : 05 08 41 10 80

Mèl : dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances .gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h30

et sur rendez-vous

Vous télédéclarez votre déclaration sur le site internet de la Direction des services fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon à l'adresse suivante :

www.services-fiscaux975.fr

- vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au 01 mai 2013
- vous êtes dispensés de fournir les justificatifs de vos charges et de vos réductions d'impôt, sauf demande expresse de la direction des services fiscaux.
- vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 20€

Même si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, il est dans votre intérêt de souscrire la déclaration. Elle permettra en effet à l'Administration de vous adresser un avis de non imposition que vous pourrez utiliser pour justifier du montant de vos ressources auprès des organismes qui vous le demanderaient.

Le paiement de l'impôt :

Les moyens de paiement : le paiement de l'impôt est possible en numéraire et par chèque

- **A Saint-Pierre :** Direction des Finances publiques de Saint-Pierre et Miquelon
8, place du Général de Gaulle
BP 4201
97 500 SAINT-PIERRE
- **A Miquelon :** Délégation de la Préfecture à Miquelon
1, rue Antoine Soucy
BP 8409
97 500 MIQUELON-LANGLADE

Pour vous faciliter l'impôt :

La mensualisation de vos impôts sur le revenu et fonciers vous permet d'étaler le paiement de l'impôt sur 10 mois. Le prélèvement intervient tous les mois à l'initiative de la Direction des Finances publiques, sans que vous ayez à en vous en inquiéter.

En fin d'année et en fonction de votre nouvelle imposition, les prélèvements sont recalculés pour étaler le paiement sur les derniers mois de l'année.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction des Finances publiques. Toute demande doit être effectuée avant le 1er décembre de l'année précédente.

Les impôts peuvent être réglés par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

Domiciliation : IEDOM Saint-Pierre

RIB :45159 00007 8A030000000 14

IBAN : FR37-4515-9000-078A-0300-0000-014

BIC : IDDOFRP1XXX